



Session 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

* * * * *

AVIS

1^{ère} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2024

Mercredi 27 mars 2024- Hôtel de Région

**Présenté par
Monsieur Félix LUREL**
Président

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 13 mars 2024, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJAA-JT/SA-AL/CR24- 01 portant sur :

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 20 décembre 2023 ;**
- 2. Présentation du rapport annuel de développement durable 2023 ;**
- 3. Débat d'orientations budgétaires pour 2024 ;**
- 4. Répartition du produit de la fraction de l'accise sur les énergies perçue sur les gazoles et essences en Outre-mer revenant aux diverses collectivités de la Guadeloupe (région, département, communes et EPCI) pour l'année 2024**
- 5. Questions diverses**

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est appelé à émettre un avis sur les rapports des points 2 et 3 de l'ordre du jour

Etaient présents :

Mmes : Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Aminata ELUTHER, Yaëlle PAGESY, Marie-Claude PERNELLE, Valérie SÉNÉ,

MM : Jacky ACCAJOU, Hubert ANNEROSE, Ronald BAPTISTA, Joël DELVECCHIO, Alcide DONNAT, Jacques FLORO, Philippe GENDREY, Michel GEOFFROY, Claude KIAVUÉ, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Grégory POTIRON, Alex RODEF et Rony THÉOPHILE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du vendredi 22 mars 2024, a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.

D'emblée, permettez-moi, Monsieur le Président de présenter, au nom des membres du CCEE et en mon nom propre, nos sincères condoléances, aux familles et aux proches des élus disparus la semaine passée : M. Cédric CORNET et M. Philippe RÉJON.

Outre ces décès, je dois confesser que notre conseil est pris de sidération devant la recrudescence de la délinquance et de faits de violence que connaît la Guadeloupe. C'est ainsi qu'un sentiment d'insécurité se développe sur le territoire, face à des actes qui relèvent certes de motivations consuméristes ou financières le plus souvent, mais aussi de problématiques de santé mentale.

Le CCEE en appelle à l'ensemble des pouvoirs publics, centraux et décentralisés, mais aussi au tissu associatif et à nos familles, pour une mobilisation de toutes les compétences nécessaires à la prévention et à la remédiation de ces dérives funestes pour l'avenir de notre archipel.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

Du point de vue méthodologique, le CCEE remarque que ce rapport porte à la fois, le bilan des actions menées par la collectivité et la projection des initiatives à venir. Cette double temporalité devrait nous permettre d'appréhender et d'évaluer les préoccupations et les ambitions de la collectivité en matière de développement durable. Cependant les indicateurs proposés en réalité ne permettent pas d'évaluer la progression, à l'instar des indicateurs de résultat ou de réalisation habituels.

Aussi, le Conseil préconise-t-il à la Région de recourir à des indicateurs de performance, permettant d'évaluer l'efficacité des politiques régionales en matière de développement durable. Au-delà de l'état des lieux de l'année, l'actuel rapport de développement durable pourrait également être rapproché des précédents et ce faisant, indiquer une tendance, au regard des prospectives.

En outre, le CCEE s'est interrogé quant aux sources ayant permis d'estimer la fréquentation touristique à 2 millions de visiteurs, comme l'indique le rapport. S'agirait-il, sinon d'un constat mais d'une ambition, qu'il faudrait alors s'inquiéter de la capacité de notre territoire, de nos sites naturels, de notre biodiversité... à accueillir le quintuple de sa population.

Le CCEE souhaite en effet que la vulnérabilité (du point de vue environnemental) de notre territoire archipélagique soit suffisamment prise en considération dans l'ensemble des politiques publiques présentées.

Ces quelques réserves étant posées, le CCEE salue tous les engagements pris par la Région en matière de « Développement durable » et encourage fortement à mettre en avant notamment les secteurs de l'agriculture et de la pêche dites « durables », grâce à des pratiques environnementales favorables à la protection des milieux (agroécologie, agrivoltaire...) de manière à tendre vers plus d'autonomie alimentaire.

En matière d'éducation

Le CCEE salue l'investissement 800 000 € investis pour le déploiement de 8 fab-labs sur l'ensemble du territoire, au titre de la cohésion sociale et solidaire. Le déploiement de ce réseau permettra d'une part de favoriser l'acquisition de compétences psycho sociales nouvelles chez les élèves (créativité, collaboration, empathie) qui favorisent le " vivre ensemble", d'autre part une montée en compétences des enseignants (enseigner autrement) nécessaire pour la réussite de nos élèves. De plus ces Fab'Labs représentent une opportunité de renforcer la culture scientifique et technologique de nos jeunes sur le territoire, condition nécessaire pour favoriser l'émergence d'un modèle économique. Ces Fab'labs sont vecteurs d'innovation, d'éducation et de développement économique.

Le CCEE veillera à une utilisation optimale de cette ressource afin que ce dispositif ne soit pas simplement associé à une opération de dotations d'équipements aux établissements. Il nous paraît important d'aller plus loin dans cette ambition : les équipes et les élèves doivent s'approprier le Fab-lab présent dans leurs établissements.

S'agissant de l'enjeu relatif à la lutte contre le changement climatique, le CCEE prend connaissance avec intérêt de l'action éducative « Kaz an mwen eko parasismik ». Ce concours de maquette permet de sensibiliser notamment les étudiants de la filière bâtiments à l'importance d'une construction respectueuse des normes parasismiques et écologiques, enjeu majeur sur notre territoire. Le CCEE attire l'attention sur le fossé qui peut exister entre ces actions de sensibilisation et le monde économique : les bailleurs sociaux ont du mal à s'inscrire dans cette démarche en raison du coût de telles constructions.

Le CCEE salue la reconduction de la contribution significative de la collectivité au forum EDD Education au Développement Durable. L'éducation de l'ensemble des élèves aux enjeux de la biodiversité est une étape nécessaire et essentielle.

Le CCEE note avec intérêt plusieurs actions de coopération régionale menées au service du développement durable telles que le programme STARTUP HUB, le programme France volontaires et l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires Volontaires 2023-2024 ». Le CCEE souligne l'importance d'opérer un suivi des bénéficiaires et de leur apporter un accompagnement pour donner suite à leurs projets.

Enfin, le CCEE invite la Région à veiller à ce que le rapport de Développement durable soit davantage vulgarisé - via des échanges participatifs, pour pouvoir améliorer son accessibilité, à tout un chacun. Au-delà de son caractère réglementaire, il s'agit d'en faire un outil de dialogue et de mobilisation autour des 6 axes du développement durable que sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les modes de production et de consommation responsables.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Culture

Le CCEE salue la création d'une direction de la Culture de plein exercice au sein de l'administration. Il souhaite que ce progrès préfigure un renforcement global des personnels dédiés à ce secteur que ces orientations budgétaires placent « au cœur de la politique régionale ».

Le CCEE apprécie que les orientations appréhendent la culture dans tous ses modes, supports et champs d'expression : audiovisuel, cinéma et arts visuels, édition et lecture, spectacle vivant, patrimoine culturel...

Les dispositifs d'aides à la création, à la diffusion et à la promotion sont des mesures nécessaires pour le développement des acteurs œuvrant dans l'archipel et l'épanouissement de nouveaux talents.

Il est donc primordial de poursuivre la structuration des artistes et de la filière artistique et culturelle et d'assurer une animation du territoire en s'appuyant sur les entrepreneurs de spectacles, titulaires des licences professionnelles 2 et 3. Le territoire a un retard à combler dans ce domaine.

S'agissant de tourisme culturel, le CCEE regrette que l'ambition régionale se réduise au seul Centre régional des musiques et danses traditionnelles A KA JACKLYN, même si l'édification de cette structure d'initiative régionale est notable.

Pour ce qui est de la promotion du tourisme culturel, eu égard au foisonnement des manifestations culturelles dans l'archipel, le CCEE considère que la création d'une plateforme de diffusion d'informations sur la vie culturelle locale devrait être encouragée. Elle profiterait à nos visiteurs aussi bien qu'aux résidents et permettrait d'accroître la visibilité et la notoriété de nos artistes. Par ailleurs des actions ciblées vers les touristes pourraient être mises en place.

Le développement de l'activité économique dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel est entamé depuis plusieurs années et les propositions contenues dans ces orientations budgétaires vont dans le sens de son renforcement, que ce soit au niveau de son financement, de la très attendue revitalisation du bureau des tournages, de la présence de la Région dans les événements professionnels ou de la participation de la Guadeloupe au projet ATOM (Auteurs, Talents d'Outre-Mer).

Dans cette dynamique, la convention avec Canal+ est opportune. Mais nouer un partenariat avec France télévisions nous apparaît, également, comme un objectif à atteindre pour développer les financements et la diffusion cinématographique

Le CCEE note que le centre d'art contemporain reste en préfiguration depuis quelques années. Il suivra avec intérêt sa mise en œuvre qui pourrait, éventuellement, être menée en harmonie avec le Département.

Entretemps, le soutien au développement d'un marché des arts visuels sur l'ensemble du territoire, en donnant de la visibilité aux lieux existants et en élevant le niveau des galeries de l'archipel contribuera notablement à soutenir nos plasticiens, qui sont de plus en plus nombreux sur le territoire.

En matière d'édition la reconduction du Salon du livre et l'amplification de son envergure nous semblent indispensables.

S'agissant du spectacle vivant nous pensons utile de

1) Amplifier la professionnalisation de la filière ce qui passe par la formation artistique et aussi par celle des agents du secteur (personnels affectés, des compagnies et prestataires)

2) Soutenir la création et la diffusion, non seulement par des appels à projets, mais aussi par le soutien à la structuration de réseaux de diffusion, des salles de spectacles et des équipes artistiques.

3) Procéder à un diagnostic des équipements et des salles de spectacle de Guadeloupe afin de dresser un plan d'investissement, de nature à mettre à niveau l'ensemble des salles, pour permettre de la diffusion de qualité à travers le territoire.

4) Accompagner les artistes à l'international, afin de participer à la fois à la promotion de leurs œuvres et au rayonnement de la Guadeloupe au niveau culturel (Avignon au théâtre, expositions nationales d'arts plastiques, réseaux musicaux). A l'instar du cinéma, cela suppose une présence dans les événements professionnels.

5) Soutenir les festivals et les cafés culture

Alors que la prédominance d'une logique de pôle est affichée, le CCEE préconise aussi un aménagement du territoire en matière culturelle, autour des lieux de création et de diffusion de proximité.

Affirmer l'enjeu patrimonial dans le cadre d'une véritable filière de croissance économique et territoriale est important de même que développer la recherche archéologique et cela suppose bonne coordination avec l'Etat et le Département.

Enfin, à l'instar du sport le CCEE souhaite que soit procédé à une évaluation du financement de la politique culturelle des 10 dernières années.

Concernant l'éducation, formation et amélioration du cadre de vie

Le CCEE note avec intérêt la poursuite des investissements de nature à créer les conditions favorables de réussite de nos élèves, étudiants et les équipes pédagogiques. L'accompagnement des communes pour la mise en sécurité en matière sismique est à saluer.

S'agissant des actions en faveur de l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes guadeloupéens.

Le CCEE salue la reconduction de nombreux dispositifs qui encouragent la mobilité, l'excellence, l'insertion professionnelle : reconduction du dispositif de stage régional Jeunes en entreprises, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires ; aide apportée aux étudiants de Science Po, etc.

Le CCEE attire cependant l'attention sur la nécessité d'évaluer ces dispositifs existants en traçant les parcours des bénéficiaires. En effet, si l'on prend le cas de l'aide à la mobilité étudiante vers le QUEBEC il est impératif d'en connaître les effets pour le territoire, mais aussi pour les étudiants, alors même que l'université des Antilles a été distinguée en 2023 en entrant dans le classement de Shanghai pour l'excellence de son travail dans le domaine de l'écologie. De nombreux étudiants ont bénéficié de ce dispositif « mobilité », que sont-ils devenus, quel en a été l'apport pour la Guadeloupe ?

Le Conseil s'interroge, du reste sur l'existence ou non d'une véritable stratégie relative à la formation professionnelle.

Concernant le sport

Les orientations budgétaires du conseil régional pour l'année 2024 concernant le sport traduisent une certaine continuité.

Le CCEE invite la collectivité régionale à privilégier le financement des têtes de réseaux (les ligues, les comités et le comité régional olympique) afin de leur permettre de former leurs dirigeants, bénévoles ou autres membres mais aussi de faciliter leurs participations aux différentes compétitions de notre zone géographique.

Ainsi, le Conseil attend de la Région, d'une part, une augmentation du budget consacré aux contrats d'objectifs et, d'autre part un calendrier d'instruction et de versement des subventions, en adéquation avec le calendrier des autres financeurs du sport en Guadeloupe. Le CCEE s'interroge avec inquiétudes sur la mise en place d'un nouveau « cadre de conventionnement » qui pourrait encore davantage fragiliser les associations sportives du territoire.

Le CCEE rappelle l'importance de procéder à une évaluation du financement de la politique sportive en Guadeloupe, a minima sur les 10 dernières années. Le CCEE suggère à nos collectivités majeures, la Région et le Département, de saisir en ce sens la Chambre régionale des comptes habilitée à évaluer les politiques publiques.

A- delà des Jeux Olympiques PARIS 2024, le sport guadeloupéen doit dès maintenant se projeter vers le centenaire des Jeux d'Amérique Centrale et de la Caraïbe en 2026 et vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de LOS ANGELES en 2028. Le CCEE propose à la collectivité régionale d'engager une réflexion pour aboutir à un meilleur accompagnement, par bourses ponctuelles ou conventions annuelles avec nos meilleurs jeunes espoirs sportifs, contribuant ainsi à diminuer l'exode ou l'abandon de nos meilleurs talents.

Quant à l'environnement

Le conseil apprécie que la collectivité embrasse les défis inhérents à la transition écologique et l'encourage à intensifier sa dynamique.

La région a intégré cette nouvelle donne dans le cadre de sa stratégie régionale en matière de transition écologique.

Il apprécie ses efforts en faveur du renforcement de la trame verte, avec la plantation massive d'arbres.

Le CCEE rappelle que dans la mesure où le développement de modes actifs de déplacement s'effectue encore souvent au détriment de l'environnement, toutes les mesures de compensation mises en œuvre par les opérateurs publics et privés sont les bienvenues.

En matière de préservation de l'environnement, il s'agirait d'aller plus loin dans les engagements pris afin d'anticiper au mieux les mutations de la société (transitions- écologique, énergétique et l'adaptation au changement climatique), par la mise en œuvre d'actions coercitives, dans le but de protéger tous les milieux naturels, y compris les écosystèmes marins.

S'agissant des façades maritimes de l'archipel de Guadeloupe le CCEE fait le constat d'une occupation sauvage par les plaisanciers de passage sur le littoral de la Guadeloupe et de stationnement intempestifs portant atteinte au milieu marin .Il appelle de ces vœux la mise en place d'une vision globale à l'échelle de l'archipel pour l'aménagement des façades maritimes de la Guadeloupe pour répondre aux problématiques de la pêche, aux zones de protection le long de nos côtes et à la gestion des activités commerciales .

Cette réflexion pourrait conduire à la réalisation d'haltes légères de mouillages (installations payantes) avec le développement à l'échelle du territoire, d'une activité de conciergerie à destination des plaisanciers (service de livraison à bord et récupération des eaux grises et noires des navires).

Plus que la mise en place d'un schéma, le territoire a besoin de cesser les pratiques actuelles qui sont néfastes pour sa biodiversité.

La transformation de la gestion des façades maritimes de notre archipel pourrait passer par la mise en place d'une structure de gestion telle que le contrat de Baie.

Le CCEE invite donc la Région à déployer une stratégie de préservation des façades maritimes, conformément aux schémas en vigueur ou en perspective -le schéma régional de tourisme et de loisir SRDTL, le schéma de mise en valeur de la mer -qui sera adossé au SAR), avec la méthodologie et les moyens à la hauteur des enjeux. Cette démarche devrait prévoir la conclusion d'un partenariat entre le Grand port Maritime de la Guadeloupe et la collectivité régionale pour la préservation du Petit cul-de-sac marin.

Le CCEE regrette cependant que ces orientations budgétaires ne montrent qu'à peine, l'urgence et la vulnérabilité du territoire. Ajoutée au contexte actuel de restriction budgétaire, la sobriété s'impose pourtant, à nous tous, comme une exigence pérenne.

Au-delà des problèmes actuels de gestion de l'eau, l'on s'achemine vers une réduction durable de la ressource et cela doit être anticipé. Il importe de mettre en place sur l'ensemble du territoire des systèmes de récupération des eaux de pluies, de toutes dimensions et développer ce réflexe, au sein de la population et des professionnels du bâtiment.

Le problème de l'assainissement et celui des déchets appellent aussi des efforts massifs, même si ces compétences relèvent des intercommunalités. S'agissant des déchets, le CCEE sait gré à la Région de se substituer aux EPCI pour doter l'archipel du réseau de déchetteries. Il préconise cependant que la Région obtienne de ses partenaires du bloc communal, qu'à la réception de l'équipement, ils s'engagent à organiser une communication diversifiée vers les différents groupes d'utilisateurs - parallèlement à une surveillance du territoire associée – pourquoi pas- à une police coercitive.

L'objectif Zéro déchet en vaut certainement le coût.

En outre le CCEE invite les collectivités territoriales à solliciter le tissu associatif pour valoriser les gisements de déchets

S'agissant des transports scolaires

Le CCEE invite la Région à une vigilance accrue sur les modalités d'exécution des services publics du transport, en s'assurant, dans le cahier des charges, que les prestataires s'engagent à organiser leurs trajets selon des horaires compatibles avec les besoins physiologiques et les emplois de temps des élèves (temps de sommeil – plannings de cours).

Autrement, pour les élèves éloignés du domicile de leurs parents, le CCEE recommande à la Région de prévoir dans les lycées, les internats, les structures sportives et autres bibliothèques, autant de structures formant un environnement propice au développement équilibré des jeunes.

Enfin, en matière de transports, le CCEE souhaite attirer l'attention de la Région sur la problématique de la continuité inter-îles et plaide pour une action concertée des pouvoirs publics en vue de la réduction des prix des billets de bateau et d'avion.

Basse-Terre, le 26 mars 2024



**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT
FÉLIX LUREL**

